

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 AVRIL 2014 à 18 H 00, A AUPS

PRESENTS:

Monsieur Charles Antoine MORDELET - Monsieur Jean-Pierre BAGARRE - Monsieur Jean-Marie GARRON - Monsieur Serge CONSTANS - Monsieur Antoine FAURE - Madame Cécile POCLET - Monsieur Patrick VINCENTELLI - Madame Noëlle CONTRUCCI - Monsieur Emile CALCHITI - Madame Corine PELLOQUIN - Monsieur Jean BACCI - Madame Anne-Marie SANTACREU - Madame Denise GUIGUES - Monsieur Alain BATTAGLINI - Madame Anne HOUY - Monsieur Roger DEMANGE - Monsieur Pierre JUGY - Monsieur Olivier REVELLI - Monsieur Philippe MURAT-DAVID - Monsieur Roland BALBIS - Madame Lydie CLIQUET - Madame Martine FAYAUBOST

REPRESENTES :

-Monsieur Georges PONS, a donné procuration à Madame Noëlle CONTRUCCI
-Monsieur Alain BARRIERE, a donné procuration à Madame Anne HOUY
-Monsieur Louis-Charles DE REMUSAT, a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BAGARRE

La séance est ouverte à 18 h00

• **Installation de l'organe délibérant : Election du Président**

Monsieur Jean BACCI, Président ouvre la séance.

Madame Martine FAYAUBOST a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Communautaire

Monsieur Roger DEMANGE doyen des délégués communautaires de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, a pris la présidence, et a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil et a déclaré installer dans leurs fonctions de membres (présents ou représentés) du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.

Pour la commune d'Aigüines

- Monsieur Charles-Antoine MORDELET
- Monsieur Jean-Pierre BAGARRE

Pour la commune d'Artignosc sur Verdon

- Monsieur Jean-Marie GARRON
- Monsieur Serge CONSTANS

Pour la commune d'Aups

- Monsieur Antoine FAURE
- Madame Cécile POCLET
- Monsieur Patrick VINCENTELLI

Pour la commune de Baudinard sur Verdon

- Monsieur Georges PONS
- Madame Noëlle CONTRUCCI

Pour la commune de Bauduen

- Monsieur Emile CALCHITI
- Madame Corine PELLOQUIN

Pour la commune de Moissac-Bellevue

- Monsieur Jean BACCI

- Madame Anne Marie SANTACREU

Pour la commune de Les Salles sur Verdon

- Madame Denise GUIGUES
- Monsieur Alain BATTAGLINI

Pour la commune de Régusse

- Madame Anne HOUY
- Monsieur Alain BARRIERE
- Monsieur Roger DEMANGE

Pour la commune de Tourtour

- Monsieur Pierre JUGY
- Monsieur Olivier REVELLI

Pour la commune de Vérignon

- Monsieur Philippe MURAT DAVID
- Monsieur Louis-Charles DE REMUSAT

Pour la commune de Villecroze

- Monsieur Roland BALBIS
- Madame Lydie CLIQUET
- Madame Martine FAYAUBOST

Il dénombre 22 conseillers communautaires présents, et constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Roger DEMANGE a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi est opéré par l'article L.5211-2 du même Code : « le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Monsieur Roger DEMANGE, sollicite deux volontaires comme assesseurs :

Monsieur Guy SIRGUES et Monsieur Jean-Louis ROUX acceptent de composer le bureau

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Roger DEMANGE a fait appel de candidature pour le poste de président

Sont Candidats :

Monsieur Pierre JUGY

Monsieur Jean BACCI

Chaque délégué communautaire, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les assesseurs et le président procèdent au dépouillement des votes, le résultat est le suivant :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 25

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 25

Majorité absolue : 13

NOM et PRENOM des CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE de SUFFRAGES OBTENUS	
	En Chiffres	En toutes lettres
Jean BACCI	14	Quatorze
Pierre JUGY	11	Onze

Monsieur Jean BACCI, Maire de Moissac, qui a obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour a été proclamé Président et immédiatement installé.

• Composition de l'exécutif et détermination du nombre de Vice-Présidents

Monsieur Jean BACCI prend la présidence, remercie Monsieur Roger DEMANGE ainsi que les conseillers communautaires pour lui avoir renouvelé leur confiance.

Il expose qu'en application de l'article 2 de la Loi n° 2012-1561 du 31 Décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération, les communautés fixent le nombre de vice-présidents comme suit :

-soit celui-ci est déterminé par l'organe délibérant à la majorité simple, sans qu'il puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents avec au minimum 4 vice-présidents

-soit par un vote spécial, l'organe délibérant peut décider d'augmenter le nombre de vice-présidents (au-delà des 20 %), à la majorité des 2/3, jusqu'à 30% maximum de l'effectif de l'organe délibérant, sous réserve qu'il ne dépasse pas le nombre de 15 vice-présidents avec au minimum 4 vice-présidents.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait de 5 vice-présidents.

Sur proposition du Président, Le conseil communautaire a décidé de fixer à CINQ le nombre de vice-présidents.

- **Election des Vices-Présidents**

Le président propose à l'assemblée de procéder à l'élection des cinq vice-présidents, après appel à candidature. Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du président, procède à l'élection à bulletins secrets des vice-présidents.

- **Premier vice-président:**

Monsieur Jean BACCI a fait appel de candidature pour le poste de Premier Vice- président.

Monsieur Pierre JUGY propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Monsieur Pierre JUGY a obtenu vingt-cinq voix

Monsieur Pierre JUGY Maire de Tourtour, qui a obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, a été proclamé Vice-Président et immédiatement installé,

- **Deuxième vice-président:**

Monsieur Jean BACCI a fait appel de candidature pour le poste de Deuxième Vice- président.

Monsieur Roland BALBIS propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Monsieur Roland BALBIS a obtenu vingt- cinq voix

Monsieur Roland BALBIS, Maire de Villecroze, qui a obtenu la majorité absolue au 1er tour, a été proclamé Vice-Président et immédiatement installé,

- **Troisième vice-président:**

Monsieur Jean BACCI a fait appel de candidature pour le poste de Troisième Vice- président.

Madame Anne HOUY propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Madame Anne HOUY a obtenue vingt-cinq voix

Madame Anne HOUY Maire de Régusse, qui a obtenu la majorité absolue au 1er tour, a été proclamée Vice-Présidente et immédiatement installée,

- **Quatrième vice-président:**

Monsieur Jean BACCI a fait appel de candidature pour le poste de Quatrième Vice- président.

Monsieur Charles -Antoine MORDELET propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Monsieur Charles-Antoine MORDELET a obtenu vingt-cinq voix

Monsieur Charles Antoine MORDELET, Maire de Aiguines, qui a obtenu la majorité absolue au 1er tour, a été proclamé Vice-Président et immédiatement installé,

- **Cinquième vice-président:**

Monsieur Jean BACCI a fait appel de candidature pour le poste de Cinquième Vice- président.

Monsieur Antoine FAURE propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Monsieur Antoine FAURE a obtenu vingt-cinq voix

Monsieur Antoine FAURE, Maire de Aups, qui a obtenu la majorité absolue au 1er tour, a été proclamé Vice-Président et immédiatement installé,

- **Création et constitution du bureau**

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT le bureau peut-être composé du Président, de Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres

Le Président propose

- Que chaque commune dispose d'un siège au bureau
- D'arrêter la composition du bureau avec les membres suivants :
 - Le Président : Jean BACCI
 - 5 Vice-Présidents : Pierre JUGY, Rolland BALBIS, Anne HOUY, Charles-Antoine MORDELET, Antoine FAURE
 - 5 représentants des communes : Jean-Marie GARRON, Georges PONS, Emile CALCHITI, Denise GUIGUES, Philippe DAVID-MURAT
- Le Conseil Communautaire approuve la composition du bureau.

- **Election des représentants communautaires au sein des organismes extérieurs :**

- ✓ **Syndicat Mixte du Haut Var**

Considérant les statuts du Syndicat Mixte du Haut- Var indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par communes de la CCLGV

Sont élus délégués titulaires :

Pour la commune d'Aiguines

-Monsieur Charles Antoine MORDELET - Monsieur Jean-Pierre BAGARRE

Pour la commune d'Artignosc sur Verdon

-Monsieur Jean-Marie GARRON - Monsieur Serge CONSTANS

Pour la commune d'Aups

-Monsieur Antoine FAURE - Monsieur Patrick VINCENTELLI

Pour la commune de Baudinard sur Verdon

-Monsieur Georges PONS - Madame Noëlle CONTRUCCI

Pour la commune de Bauduen

-Monsieur Emile CALCHITI - Madame Corine PELLOQUIN

Pour la commune de Moissac-Bellevue

-Monsieur Jean BACCI - Madame Anne-Marie SANTACREU

Pour la commune de Les Salles sur Verdon

--Madame Denise GUIGUES - Monsieur Alain BATTAGLINI

Pour la commune de Régusse

-Madame Anne HOUY - Monsieur Roger DEMANGE

Pour la commune de Tourtour

-Monsieur Pierre JUGY - Monsieur Olivier REVELLI

Pour la commune de Vérignon

- Monsieur Philippe MURAT-DAVID - Monsieur Louis-Charles DE REMUSAT

Pour la commune de Villecroze

-Monsieur Roland BALBIS - Madame Martine FAYAUBOST

Les délégués suppléants seront proposés par les communes parmi leurs conseillers municipaux et leur élection validée au prochain conseil communautaire.

✓ **Syndicat Mixte de la Zone du Verdon**

Considérant les statuts du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par communes membres de ce syndicat

Sont élus délégués titulaires

-Monsieur Emile CALCHITI - Monsieur Antoine FAURE

Sont élus délégués suppléants

- Madame Corine PELLOQUIN - Monsieur Patrick VINCENTELLI

✓ **Parc Naturel Régional du Verdon**

Considérant qu'il convient de désigner un délégué afin de représenter la Communauté de communes auprès du PNR du Verdon

Est élu délégué :

-Monsieur Antoine FAURE

La séance est levée à 20 h 00.

Vu pour être affiché le Mardi 22 Avril 2014, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.